

# GAZETTE DES TRIBUNAUX



## JOURNAL DE JURISPRUDENCE ET DES DÉBATS JUDICIAIRES.

### FEUILLE D'ANNONCES LÉGALES.

**BUREAUX:**

RUE HARLAY-DU-PALAIS, 2,  
au coin du quai de l'Horloge,  
à Paris.

(Les lettres doivent être affranchies.)

#### ABONNEMENT:

PARIS ET LES DÉPARTEMENTS:

Un an, 54 fr. | Trois mois, 15 fr.  
Six mois, 28 | Un mois, 6

#### ÉTRANGER:

Le port en sus, pour les pays sans  
échange postal.

#### ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

**JURISPRUDENCE CIVILE.** — Cour d'appel de Paris (3<sup>e</sup> ch.): Agens de change; notaires; droit professionnel de vente des actions industrielles.

**JURISPRUDENCE CRIMINELLE.** — Cour de cassation (ch. crim.). Bulletin: Coups et blessures à son père légitime; circonstances aggravantes; complexité. — Tribunal de simple police; procès-verbal ne faisant pas foi; avenu du prévenu. — 1<sup>er</sup> Conseil de guerre de la 6<sup>e</sup> division militaire séant à Lyon: Affaire du complot de Lyon.

#### ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Le projet de loi relatif aux hospices et hôpitaux a été voté aujourd'hui d'une manière définitive. On se rappelle qu'une discussion assez vive s'est élevée, il y a quelques jours, à l'occasion du paragraphe final de l'article 13, portant que les aumôniers des hospices seraient nommés par les évêques et révocables par eux. M. Schœlcher, appuyé par M. Dupin, a demandé qu'on rédigeât ainsi ce paragraphe: « L'aumônier est proposé par l'évêque et nommé par l'autorité civile, qui pourra toujours le révoquer. » La Commission, saisie de cet amendement par le renvoi qui lui en avait été fait par l'Assemblée, a proposé aujourd'hui par l'organe de M. Melun (du Nord), une sorte de transaction qui a été approuvée de tout le monde, même de l'auteur de l'amendement; il a demandé qu'on s'abstint de toute prescription relative à la nomination et à la révocation des aumôniers, et qu'on laissât les choses, à cet égard, dans l'état où elles sont, sauf à régler plus tard cette question en même temps que les autres rapports entre l'Église et l'État. Cet expédient a été adopté, et le paragraphe litigieux a été rejeté d'un commun accord. M. Schœlcher demandait encore que les médecins et les chirurgiens des hôpitaux fussent nommés au concours. M. le rapporteur et M. le ministre de l'intérieur ont successivement fait observer que dans les grandes villes, notamment à Paris et à Lyon, l'usage des concours est établi; l'amendement serait donc inutile pour ces localités. Il serait impraticable pour la plupart des autres où il n'existe pas un assez grand nombre de médecins pour qu'on puisse recourir d'une manière utile ou même praticable à la voie des concours. L'amendement n'a pas été adopté.

La séance a été ensuite exclusivement consacrée à des lois financières. Tout le monde a compris déjà qu'il était impossible de voter avant la prorogation du budget de 1852, dont les rapports ont été distribués à une époque assez récente. Cependant les conseils-généraux vont s'assembler, et on sait qu'une de leurs principales attributions consiste à répartir entre les arrondissements et les communes de leurs départements respectifs, le contingent mis par la loi des finances à la charge de chacun de ces départements directes. Dans certains cas, il y a nécessité, pour les conseils généraux, d'imposer des centimes additionnels; il est nécessaire également que les crédits destinés aux dépenses départementales et communales à voter par les conseils-généraux, soient ouverts par la loi avant la session de ces conseils. Il est enfin indispensable de pourvoir aux dépenses coloniales assez à temps pour que l'emprunt des crédits puisse avoir lieu dès le commencement de l'exercice. A l'effet de pourvoir à ces nécessités, on a eu recours, encore cette année, à un expédient qui a déjà été plusieurs fois employé; on a voté les parties du budget de 1852 qui s'appliquent à ces divers objets. Ce vote n'a donné lieu à aucune discussion.

L'une des lois de crédits supplémentaires qui ont été adoptées dans cette séance, contenait la demande d'une somme de 1,415,630 francs pour dépenses de la division d'occupation en Italie pendant les six derniers mois de 1851. On comprend que cette seule énonciation a dû faire bouillir le patriotisme des citoyens romains qui siègent sur les bancs de la Montagne.

M. Emmanuel Arago n'a pas laissé échapper cette occasion de foudroyer l'expédition romaine et le gouvernement papal, il a même, en passant, fait tomber les éclats de sa colère sur le gouvernement de Naples. En résumé, M. Arago voudrait que les troupes françaises abandonnassent Rome, mais en signifiant aux Autrichiens qu'on ne leur permettra pas de nous remplacer. Du reste, M. Arago tient pour authentiques deux notes diplomatiques démentées récemment à la tribune par lord Palmerston, et par lesquelles plusieurs puissances européennes auraient demandé, en termes fort peu mesurés, l'évacuation de Rome.

Il y avait évidemment, entre les prémisses de M. Arago et ses conclusions, une contradiction évidente: plus l'influence de l'Autriche et celle de Naples seraient à craindre pour la liberté, et plus il serait nécessaire que nos soldats fussent à Rome. C'est ce que M. le ministre des affaires étrangères a fait ressortir avec une évidence telle que M. Arago lui-même n'a pas pu s'empêcher de déclarer que la Rome avait pour objet d'empêcher les Napolitains et les Autrichiens de faire flotter leurs drapeaux sur les tours du Vatican.

Après quelques explications par lesquelles M. le général Oudinot a prouvé combien l'influence de la France est respectée à Rome, le crédit a été voté par 427 voix contre 31.

#### JUSTICE CIVILE

COUR D'APPEL DE PARIS (3<sup>e</sup> ch.).

Présidence de M. Poulhier.

Audiences des 25 juillet et 2 août.

AGENTS DE CHANGE. — NOTAIRES. — DROIT PROFESSIONNEL DE VENTE DES ACTIONS INDUSTRIELLES.

Les agents de change ont, à l'exclusion des notaires le droit de vendre les actions industrielles susceptibles d'être cotées à la Bourse, et spécialement les actions de journaux.

La troisième chambre de la Cour vient de rendre un ar-

rêt conforme à la jurisprudence de la première chambre sur cette question (V. la Gazette des Tribunaux du 2 juin 1851) où les moyens pour et contre sont développés, et que par cette raison nous ne reproduirons pas ici, non plus que le texte de la sentence infirmée en tout semblable à celui rapporté au numéro susénoncé.

Dans l'espèce jugée par la première chambre, il s'agissait d'actions de compagnies d'éclairage au gaz; dans celle-ci, il s'agissait d'actions du journal le Siècle.

Voici l'arrêt: « La Cour, « Considérant qu'aux termes de l'article 76 du Code de commerce, les agents de change ont seuls le droit de faire à la Bourse la négociation des effets susceptibles d'être cotés; que les actions des compagnies font, par leur nature, partie de cette catégorie, alors même qu'à raison de circonstances quelconques, elles n'auraient pas encore été vendues à la Bourse et n'y auraient pas été cotées à cette occasion; « Considérant que les Tribunaux ne peuvent donner de mission pour les ventes judiciaires qu'aux officiers publics qui ont reçu de la loi aptitude et droit à y procéder; que toutefois il appartient à la justice, dans le cas où il s'agit du ministère des agents de change, d'ordonner que les opérations de vente qui leur sont confiées, soient précédées et accompagnées des modes de publicité prescrits par les lois pour les ventes judiciaires d'effets mobiliers et des garanties compatibles avec les ventes d'effets publics ou d'actions; « Considérant, au surplus, que, dans l'espèce, les actions du Siècle ont déjà été cotées sur le Bulletin de la Bourse; « Infirme; au principal, ordonne que les cinq actions du Siècle dont s'agit seront vendues à la Bourse par le ministère de l'adjudant au syndicat des agents de change de Paris, en observant les formalités prescrites par la loi. »

(Plaidants, M<sup>rs</sup> Paillet pour M. Billault, syndic des agents de change, appellant; M<sup>rs</sup> Duvergier pour les héritiers Boulanger; conclusions contraires de M. Berville, premier avocat-général.)

#### JUSTICE CRIMINELLE

COUR DE CASSATION (ch. criminelle).

Présidence de M. Laplagne-Barris.

Bulletin du 7 août.

COUPS ET BLESSURES À SON PÈRE LÉGITIME. — CIRCONSTANCE AGGRAVANTE. — COMPLEXITÉ.

Dans une accusation de coups et blessures portés par l'accusé à son père légitime, la qualité de la victime étant une circonstance aggravante du fait principal, devait faire l'objet d'une question distincte et séparée, à peine de nullité pour vice de complexité.

Cassation, sur le pourvoi de Louise David, femme Dupare, d'un arrêt de la Cour d'assises de la Mayenne, qui l'a condamnée aux travaux forcés à perpétuité, pour coups et blessures à son père légitime, ayant entraîné la mort sans intention de la donner.

M. de Boissieux, conseiller rapporteur; M. Sevin, avocat-général, conclusions conformes.

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE. — PROCÈS-VERBAL NE FAISANT PAS FOI. — AVEU DU PRÉVENU.

Le Tribunal de simple police ne peut se dispenser de prononcer les peines de la contravention lorsqu'elle est constatée par l'aveu du prévenu, qui fait preuve suffisante, par le seul motif que le procès-verbal constatant la contravention ne peut faire foi puisqu'il n'a été dressé par le commissaire de police que sur la déclaration de deux agents de police et sans tenir compte de l'aveu du prévenu.

Cassation, sur le pourvoi du ministère public près le Tribunal de simple police de Bône, d'un jugement de ce Tribunal, rendu, le 26 mai 1851, au profit du sieur Delavan.

M. de Boissieux, conseiller rapporteur; M. Sevin, avocat-général, conclusions conformes.

La Cour a en outre rejeté les pourvois: 1<sup>o</sup> De René Girault, condamné par la Cour d'assises de la Mayenne aux travaux forcés à perpétuité pour vols; 2<sup>o</sup> De François Blu (Mayenne), vingt ans de travaux forcés, vols qualifiés; 3<sup>o</sup> De Antoine Doumère et autres (Haute-Garonne), dix ans de réclusion, etc., avortement; 4<sup>o</sup> De Jean-Charles-François Lepoitevin (Manche), faux en écriture authentique, dix ans de réclusion; 5<sup>o</sup> De Eugène Gossemont (Haute-Marne), trois ans d'emprisonnement, subornation de témoins.

#### II<sup>e</sup> CONSEIL DE GUERRE DE LA 6<sup>e</sup> DIV. MILITAIRE SÉANT À LYON.

(Correspondance particulière de la Gazette des Tribunaux.)

Présidence de M. Couston, colonel du 13<sup>e</sup> de ligne.

Audience du 6 août.

AFFAIRE DU COMLOT DE LYON.

La ville a pris une animation plus grande qu'hier. Partout on ne s'entretient que de l'affaire du complot de Lyon. La netteté et la précision que M. le colonel Couston apporte en toutes choses font bien augurer pour la célérité avec laquelle seront conduits les débats. On dirait, à le voir et à l'entendre, qu'il a présidé toute sa vie des débats criminels.

Les dispositions à l'intérieur et à l'extérieur sont les mêmes qu'hier. Des couloirs suffisants ont été établis pour laisser pénétrer et sortir le public admis.

A dix heures, la grande salle des Pas-Perdus regorge de spectateurs, qui essaient de se faire jour à travers une forêt de baïonnettes.

Des dragons maintiennent sur le pont Tilsitt la circulation.

A onze heures et quelques minutes, les gendarmes introduisent les accusés.

Le greffier procède à l'appel des accusés ainsi qu'à celui des témoins.

Pendant ce temps, les défenseurs prennent place en robe au banc de la défense.

Ils se placent dans l'ordre suivant: A droite: M<sup>rs</sup> Bruys, Bancel, Madier de Montjan, Michel (de Bourges), Basset, Emile Olivier, Audemar, Besast, Kauffmann, Cazeau. Au dessus et au dessous d'eux se trouve une triple rangée d'accusés. A gauche se placent M<sup>rs</sup> Villauré, Mouillaud, Penod et Joussette, autres conseils des accusés; au dessous d'eux une quatrième banquette pour ceux-ci.

Des conseillers à la Cour d'appel, des juges, plusieurs

officiers supérieurs, des membres du parquet occupent des places réservées.

A onze heures et demie, M. le président Couston, suivi du Conseil, fait son entrée. Les nombreuses sentinelles présentent les armes.

M. le président: La séance est ouverte. Le même calme qui a régné dans cette enceinte hier doit se reproduire aujourd'hui. Greffier, poursuivez la lecture de toutes les pièces de la procédure.

Nous reprenons le réquisitoire de M. Ad. Merle, commissaire du Gouvernement, au point où nous l'avons laissé hier. Ce document continue ainsi:

En faisant une perquisition chez le sieur Gauzeux, rédacteur du Radical de Lot-et-Garonne, que la lettre de Berthomieu à Gent (P. S. n. 12) signalait comme l'un des meneurs dans les départements, qui, sans être compris dans l'organisation de la région sud-est, devait appuyer le soulèvement de celle-ci, l'instruction a été mise en possession de documents qui révélaient l'existence d'un complot formé dans le sud-ouest entre les principaux journalistes du pays et leurs plus exaltés adhérents, dans la vue de profiter de l'agitation dont la loi du 31 mai 1850 a été le prétexte pour soulever les populations.

Des poursuites ont été dirigées, par suite de cette découverte, contre les sieurs Desolme, rédacteur du Républicain de la Dordogne; Gauzeux, journaliste à Agen; Charles Lesseps, qui écrivait dans le Républicain de Lot-et-Garonne, avant de devenir le rédacteur en chef du Vote universel; Marlet, rédacteur du Réformateur du Lot; Pouzet, huissier à Villeneuve-sur-Lot, et quelques autres inculpés. Toutefois, les faits qui se rapportaient à ce complot n'ayant pas paru se rattacher assez intimement à l'œuvre occulte dont Gent avait pris la direction, et qui a été légitimement déferée au Conseil, puisqu'elle avait son centre principal à Lyon, sur le territoire soumis à l'état de siège, ont été disjoint du procès actuel, et sont l'objet d'une poursuite particulière renvoyée au Tribunal d'Agen.

Nous mentionnons cet incident ici, parce qu'il a laissé quelques traces dans l'instruction, et parce qu'il fournit le premier indice des efforts faits par les démagogues du midi pour transporter le signal de l'insurrection dans les provinces et se passer de l'initiative de Paris, où l'attitude vigoureuse de l'armée ne laissait aucune chance de succès à la révolte.

Ces premiers efforts avaient été impuissants, mais les instigateurs du mouvement avorté n'avaient pas désarmé, il s'agissait seulement de préparer une nouvelle surprise. « Conservons les sympathies des masses, disait Pouzet dans une lettre adressée à Lesseps, elles n'aiment pas le Burgonvillat; tenons les prêtes pour le jour décisif. Puis nous ferons justice de ces gredins-là... (Il s'agit des républicains modérés qui avaient refusé leur concours à Lesseps.) C'est sur les ailes de la révolution que vous reviendrez dans le Lot-et-Garonne. »

L'occasion vient de nous échapper, écrivait de Paris le 1<sup>er</sup> juillet 1850 un correspondant anonyme de Gauzeux; mais courage, ami, c'est souvent au moment où le natouinier croit avoir le flot le fait arriver au port... Paris se couvre de sociétés secrètes qui prennent tous les manteaux, tous les prétextes pour cacher le but. »

Nous entrons, en effet, dans une phase nouvelle de la campagne révolutionnaire, et nous voici arrivés au complot particulièrement imputé à Gent et à ses affiliés.

#### CHAPITRE III.

COMLOT DU SUD-EST.

§ 1<sup>er</sup>. Gent s'empare du mouvement. — Ses moyens d'action, son plan.

La situation créée dans la démagogie par les projets insurrectionnels de mai et juin 1850, était, on n'en peut douter, parfaitement connue de Gent. Il comprit tout le parti qu'un aventurier politique pouvait en retirer.

Ce qui avait manqué à cette époque, c'était un chef qui fût en position de donner le signal (1); c'était des moyens d'action assez fortement organisés pour qu'on pût y prendre l'initiative d'un soulèvement dans lequel Paris et les grands centres de population seraient entraînés par contre-coup. Gent entreprit de devenir ce chef; il entreprit de créer ces moyens d'action.

Les circonstances favorisaient ses desseins. Le refus des représentants montagnards de descendre dans la rue à propos de la loi électorale leur avait adressé la parole ardente et déterminée de leur parti; on leur adressait hautement ces reproches d'égoïsme et de lâcheté qui atteignent inévitablement les hommes politiques que la passion révolutionnaire a emportés un jour, quand ils veulent s'arrêter et qu'ils demandent pour la société un repos qu'ils lui ont autrefois refusé eux-mêmes. C'était une occasion précieuse pour les ambitieux qui se trouvaient en dehors du parlement, de s'emparer de la direction du mouvement et de se faire accepter pour chefs de la démagogie.

Gent n'y manque pas; né dans le Midi, ayant habité successivement les villes d'Aix, de Nîmes et d'Avignon, s'y étant créé des relations nombreuses, surtout parmi les jeunes gens que leurs moeurs et leur situation personnelle disposaient à la vie aventureuse des conspirateurs, connaissant les hommes et les lieux qui pouvaient le servir, sachant d'ailleurs quels éléments révolutionnaires les départements du sud-est renfermaient en particulier, son plan était pour ainsi dire indiqué d'avance. Il s'y dévoua avec autant plus d'ardeur, que l'insuccès de sa candidature dans Saône-et-Loire venait de lui fermer, pour longtemps au moins, sa rentrée par les voies régulières dans la vie politique.

Et quand on aura mesuré l'étendue de son entreprise, quand on aura compris l'ardeur que devait lui inspirer la perspective d'un prochain triomphe, on reconnaîtra qu'il n'exagérait rien quand, faisant une allusion transparente à son œuvre révolutionnaire, il écrivait, le 10 octobre, à Maria Lopez: « Je me suis malade que de fatigue de corps et d'esprit. Je me suis attelé à une besogne rude, difficile, à laquelle j'ai donné ma vie, à laquelle je sacrifierai toutes mes espérances de bonheur; je te dis cela à toi, à toi seule. » (P. S. n. 23.)

A vrai dire, les moyens d'action dont Gent avait besoin existaient déjà; il s'agissait surtout de les fortifier et de les accroître. Nous avons indiqué les progrès que la société de la Nouvelle-Montagne avait faits dans les populations riveraines du Rhône. Le travail de cette société se lia désormais si visiblement à l'œuvre de Gent, et nous trouvons entre elle et lui des rapports de temps, de lieux, de but, si nombreux et si identiques, qu'il est impossible de ne pas les confondre et de ne pas reconnaître que Gent était devenu le chef le plus actif, le véritable directeur de la Nouvelle-Montagne, et que les ressources en hommes et en argent sur lesquelles il comptait, dont il commençait déjà à disposer, au moins pour celles de la caisse, n'étaient autres que les ressources offertes par les dé-

(1) « Nous avons en mains tous les éléments de succès, écrivait le 3 juin, Moreau, l'un des inculpés d'Agen, à Lesseps. Il nous manque des chefs; tous, ou presque tous, sont des égoïstes. Partout des populations dévouées, mais pas de chefs. C... a vu les Simiot, les Clément Thomas, les Lançon, pas un vent se méler de rien, parce que, disent-ils, le lendemain ils seraient débordés par la canaille; ils craignent la guerre plus que la réaction. »

curies et les cotisations de cette société secrète.

Sous ce rapport, comme sous beaucoup d'autres, les révélations fournies par l'information se trouvent confirmées par un ensemble de documents et de faits particuliers qui leur donnent un caractère irrévocable de véricité.

Nous pouvons donc, en réunissant les données parfaitement concordantes qui résultent soit des correspondances et des démarches des inculpés, soit des renseignements fournis par les instructions ouvertes tant à Lyon qu'à Toulon, à Alais et ailleurs, sur les projets et ramifications de la Nouvelle-Montagne, apprécier dans son ensemble le plan de Gent et des affiliés, et en suivre le développement progressif.

Ce plan, le voici tel qu'il ressort de ces divers éléments de preuves: Donner aux départements du sud-est une organisation secrète assez forte pour qu'à un jour donné et à un signal convenu on puisse y faire éclater simultanément l'insurrection, se rendre ainsi maîtres des frontières de la Suisse et de la Savoie, soit comme moyen de secours, soit au besoin comme moyen de retraite. Faire appuyer ce mouvement par l'entrée en France des réfugiés concentrés à Genève, s'emparer, s'il est possible, des ports de Toulon et de Marseille, et se mettre ainsi en relation avec la flotte et avec l'Algérie, entraîner par cette explosion les mouvements des départements du sud-ouest dont on connaissait la situation, et de l'appui desquels on se serait assuré, et celui des départements de l'est, sur les concours desquels on croyait également compter; déterminer par suite le soulèvement du reste de la France, et notamment des grands centres de population dont les garnisons auraient dû être affaiblies par la nécessité de porter des secours sur divers points.

Tel est le plan relevé par plusieurs témoignages. Il est dans toutes ses parties en parfaite harmonie avec les documents recueillis par l'information.

On en jugera par les détails de la procédure fournis sur le théâtre des opérations de Gent, sur l'étendue et la nature de ses relations occultes, sur les principaux actes destinés à préparer l'exécution du complot.

§ II. Départements compris dans l'organisation révolutionnaire de Gent. — Revue de leur situation particulière. — Les chefs ou correspondants de Gent dans chacun d'eux.

Il est constant que Gent avait relié les départements du sud-est dans une vaste organisation secrète.

Les départements organisés étaient au nombre de quinze. La lettre de Delescluze à Gent l'indiquait expressément et désignait les départements du Jura et de l'Ain comme formant la limite au nord de cette fédération occulte qui s'étendait jusqu'à la mer et sur les deux rives du Rhône (2).

L'inculpé Berthomieu, rendant compte à Gent, dans sa lettre du 28 octobre 1850 (P. S. n. 12), de la situation des départements qui ne faisaient pas partie de leur organisation, cite la Lozère, l'Aveyron, le Tarn-et-Garonne, etc., et dans son interrogatoire du 8 janvier 1851, à travers les réticences les plus évidentes, il avoue néanmoins que l'organisation dont Gent était l'un des chefs comprenait douze ou quatorze départements et ne s'étendait pas du côté du sud-ouest, au-delà du Gard, de l'Hérault et peut-être de l'Aude.

Deux des témoins, dans l'information, portent aussi à quatorze le nombre des départements compris dans l'organisation de la Nouvelle-Montagne, qu'ils déclarent être celle de Gent, et leur donnent la même circonscription.

La différence entre le chiffre de 13, donné par Delescluze, mieux au courant des progrès de l'entreprise dans laquelle il jouait un rôle important, et celui de 14, indiqué par Berthomieu et par les témoins, tient probablement à ce qu'un quinzième département était entré dans la fédération. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au mois d'octobre, l'inculpé Saillans venait d'être chargé de l'organisation de la Lozère, comme l'établissent les lettres saisies chez lui (P. S. n. 3, 6, 7 et 8), et sa propre lettre à Gent, saisie à la poste de Lyon. (P. S. n. 6.) C'est même à la circonstance qu'il était parti pour remplir cette mission quand la justice s'est présentée chez lui, à Alais, qu'il a dû de pouvoir échapper au mandat d'arrêt décerné contre lui.

A part un ou deux départements, sur lesquels elle ne possédait que des données insuffisantes, l'instruction peut d'ailleurs désigner nominativement les départements qui étaient compris dans l'affiliation de Gent ou de la Nouvelle-Montagne; car, dans les répétitions, il est maintenant impossible de les distinguer l'un de l'autre.

Ces départements sont: le Jura, l'Ain, Saône-et-Loire, le Rhône, l'Isère, la Drôme, l'Ardeche, le Gard, Vaucluse, les Hautes-Alpes, les Basses-Alpes, les Bouches-du-Rhône, l'Hérault, l'Aude et le Var. Nous répétons toutefois qu'il peut y avoir quelque certitude sur un ou deux de ces départements. Il est à remarquer, au surplus, que les principaux éléments de l'instruction, consistant dans des lettres saisies, et ces correspondances dont Lyon était le centre, ayant dû être moins nombreuses pour les départements limitrophes avec lesquels on se mettait facilement en rapport par des visites personnelles, il en est résulté que l'état des départements éloignés a été quelquefois mieux connu que celui des départements voisins.

Voici maintenant quelle était la situation particulière de ces départements au point de vue du complot, et quels étaient dans chacun d'eux les chefs ou correspondants de Gent.

LA DRÔME. — Les affaires récemment soumises au 2<sup>e</sup> Conseil de guerre dans la 6<sup>e</sup> division militaire, en vertu de l'état de siège, constatent que le département de la Drôme était depuis plusieurs mois couvert de sociétés secrètes dont les membres s'appelaient Montagnards, dont les mots de passe étaient, au mois de mai 1850, Nouvelle-Montagne. Voyez notamment la déposition du sieur Mayard devant le juge d'instruction de Nyons (dossier général, n. 71), et dont les cotisations mensuelles étaient de 40 centimes (dossier général, n. 78). Or, ce département était l'un de ceux où Gent avait le plus d'influence et de relations. Valence paraît en effet avoir été comme un second quartier général pour le chef du complot. Nous verrons que c'est dans cette ville que s'est tenue, le 29 juin 1850, une réunion importante des délégués de tous les départements organisés. Dans sa lettre du 23 octobre, Delescluze disait à Gent: « Si vous avez un alter ego, soit à Lyon, soit à Valence, mettez-le en rapport avec moi. » Et dans le Midi, Gent passait dans les réunions secrètes de la Nouvelle-Montagne comme le chef du département de la Drôme. Cette influence de Gent sur ce département tenait en grande partie à ses relations avec le sieur de Saint-Prix, fils d'un constitutionnel ayant perdu une partie notable de sa fortune dans une vie dissipée; ce dernier jouait, depuis la révolution de février, le rôle d'agitateur et de tribun dans le pays, et il était parvenu, surtout dans le canton de Loriol, où il avait une habitation, à créer des sociétés secrètes dans toutes les communes. L'effervescence causée dans les campagnes par ses excitations occultes était telle, que des rébellions se manifestèrent précieusement et à propos des poursu-

(2) « J'aurai l'occasion, dit Delescluze à Gent, de faire une tournée dans les quinze départements, malgré cela, etc. » (P. S. n. 10). Dans son interrogatoire du 9 novembre, Delescluze annonce que les quinze départements dont il a été parlé dans sa lettre sont les départements du sud-est, dans lesquels Gent avait essayé une organisation... en vue des élections. Berthomieu était plus près de la vérité, quant au but de l'organisation, en disant qu'elle avait pour objet de mettre les départements en position de se lever au premier signal pour défendre la République.

les dirigés contre des individus affiliés à la société secrète de Mirmande, et une insurrection éclata follement à Clouzelat le 2 septembre, sur la nouvelle que la justice et la force armée devaient procéder à l'arrestation des auteurs de la rébellion de Mirmande et à celle de Saint-Prix. Le tocsin fut sonné, la générale battue, les meneurs du village contraignirent les habitants paisibles à s'armer, et cette troupe d'insurgés se portant dans la direction de Mirmande, ne se dispersa que quand on apprit que les communes voisines étaient restées tranquilles et que de Saint-Prix n'avait pas été arrêté. De Saint-Prix, en effet, s'était caché, et ne tarda pas à se réfugier en Suisse.

Ces désordres ont motivé contre lui des condamnations sévères prononcées par le 2<sup>e</sup> Conseil de guerre de Lyon; on peut voir sur ces faits et sur la participation de Saint-Prix à l'organisation des sociétés secrètes de la Drôme, les dépositions des sieurs Roussille, Aubanel et Benazel, dans la procédure soumise au Conseil de guerre (Dossier général, n<sup>o</sup> 73, 74 et 75); voir aussi les interrogatoires des inculpés Dupont et Bouvier dans la procédure actuelle. De Saint-Prix était l'alter ego de Gent à Valence. Réfugié à Genève, il n'a pas cessé de prendre part au complot. Il est établi par l'information qu'il a fait des achats considérables de poudre, soit pour les affiliés de France à qui on les faisait parvenir par des contrebandiers, soit pour les réfugiés qui s'approprièrent, de leur côté, à concourir au mouvement dont Gent avait la direction.

Un sous-officier, qui avait déserté en Suisse, a été sollicité par de Saint-Prix d'entrer dans l'affiliation, par l'offre que celui-ci lui faisait des épaulettes de capitaine. Après la fuite de Saint-Prix, l'agent principal de Gent, à Valence, parait avoir été Antoine Rey, dont une lettre adressée à Gent le 22 octobre, sous le pseudonyme Amitté, est une des pièces les plus importantes de l'instruction, car elle donne la preuve la plus positive qu'à cette époque on touchait à l'exécution du complot. « Le combat va donc s'engager, s'écriait Rey; grâce en soit rendue au ciel! nous allons enfin briser nos chaînes... Nous avons de vaillants soldats, sachons les conduire à la victoire. Les tentatives de corruption dans nos rangs, surtout dans les campagnes, ont expiré une à une devant la fermeté, la persévérance et la résolution de nos hommes. Nous sommes forts. » Plus loin, Antoine Rey rappelle à Gent « que les pouvoirs forts tombent les têtes, et que les pouvoirs faibles inventent seuls les tortures morales de l'exil et de la prison (P. S. n<sup>o</sup> 2). » Cet inculpé s'est aussi réfugié en Suisse.

Un autre correspondant de Gent, dans le département de la Drôme, c'était l'inculpé Bouvier, instituteur à Crest, dont une lettre adressée à Gent également est saisie (3) (Pièces saisies n<sup>o</sup> 4) à la suite d'un congrès tenu à Macon le 30 septembre, et qui sera l'objet d'un paragraphe spécial. Bouvier, venu à Lyon pour conférer avec Gent, avait été chargé de porter dans la Drôme la nouvelle du résultat de ce congrès et des instructions dont on peut apprécier la nature par l'enthousiasme belliqueux et sauvage qui éclate dans la lettre d'Antoine Rey.

Deux autres inculpés de la Drôme figurent dans la procédure: ce sont les nommés Dupont, agent d'assurances à Valence, et Lamothé, avocat à Die. Dupont, condamné le 1<sup>er</sup> juillet 1850, par l'un des Conseils de guerre de Lyon, à deux mois d'emprisonnement pour distribution clandestine d'imprimés, n'avait été libéré le 1<sup>er</sup> septembre que par suite du paiement de 200 ou 300 fr., montant des amendes et frais dus au Trésor à raison de ces condamnations.

De retour à Valence, il convient d'avoir été mis au courant de ce qui se tramait et avoir convoqué Lamothé à une réunion qui devait avoir lieu à Valence le 28 octobre, et dont la portée ne pourra être appréciée que quand nous aurons rendu compte du congrès de Macon auquel elle se lie. La forme étrange et métaphorique de la lettre par laquelle Lamothé répondit à cette convocation (P. S. n<sup>o</sup> 4 bis) prouve que les deux correspondants comprenaient toute la gravité des menées auxquelles ils participaient.

Une information ouverte au Tribunal de Die signale d'ailleurs Lamothé comme chef de la société montagnarde récemment découverte dans cette ville, et diverses circonstances relevées par cette information, telles que les réunions plus fréquentes de cette société dans le mois d'octobre dernier, les efforts tentés de divers côtés pour connaître le nombre des affiliés, les propos attribués à un nommé Laure qui aurait demandé à son frère de lui envoyer un fusil en disant « qu'il en aurait besoin bientôt » (D. G., n<sup>o</sup> 79), semblent indiquer que la société de Die avait reçu, elle aussi, les instructions rapportées de Lyon par Bouvier, et qu'elle se préparait, sous la direction de Lamothé, à la lutte décisive dont parle la lettre d'Antoine Rey.

L'ARDECHE. — Ce département était, comme celui de la Drôme, miné par les sociétés montagnardes. L'agitation fanatique qu'elles y avaient produite a acquis une triste notoriété par les discordes qui ont obligés plusieurs fois le courageux préfet de ce département à se transporter sur divers points des arrondissements de Largentière et de Privas, par l'émouvement d'Entraygues et par l'insurrection du bourg Saint-Andéol (D. G., n<sup>o</sup> 46 et suivants). Nous verrons que, même après la découverte du complot et l'arrestation de Gent, les Montagnards des campagnes de l'Ardecne n'avaient pas voulu renoncer au mouvement insurrectionnel qu'on leur avait annoncé pour la rentrée de l'Assemblée législative; qu'ils ont envoyé les inculpés Froment et Malleval pour informer de leur résolution les sociétés secrètes de Lyon; qu'une prise d'armes a eu lieu dans la nuit du 14 au 15 novembre dans la commune de Flaviac, et que cette effervescence ne s'est calmée qu'à l'annonce des précautions prises par l'autorité et de la désapprobation que les démagogues de Lyon donnaient à cette levée de boucliers.

Un fait qui constate l'agitation à laquelle le département de l'Ardecne a été en proie pendant les mois de septembre, d'octobre et de novembre, c'est que la gendarmerie a été, à cette époque, surchargée de service et déplacée si souvent, que le Gouvernement a dû accorder à ces braves militaires une indemnité représentant environ sept cent décauchés. (Déposition de M. le préfet de l'Ardecne; dossier général, n<sup>o</sup> 46.)

Ajoutons que le commerce et la fabrication clandestine de la poudre avaient pris, à la même époque, dans ce département et dans le département de la Drôme, un développement extraordinaire.

Une preuve que l'agitation de l'Ardecne se liait à l'œuvre de Gent, c'est que Froment, qui parait avoir été l'un des membres du comité de Privas, a envoyé, le 26 septembre, à Gent, sous le couvert de Borel, un mandat sur la poste de 100 fr., qui n'était, comme d'autres sommes transmises à Gent par ses affiliés, que le produit des cotisations recueillies dans les sociétés secrètes engagées dans le complot.

LE GARD. — C'était peut-être, de tous les départements, celui où la Nouvelle-Montagne avait le plus d'affiliés, et où l'entreprise révolutionnaire de Gent avait trouvé les coopérateurs les plus nombreux et les plus ardents.

Une information ouverte à Alais a révélé l'existence d'une association par laquelle on avait entraîné, par l'appât de la cupidité, un grand nombre d'ouvriers des établissements de Bes-sèges, et qui avait les mêmes formes d'initiation, la même division en degrés, et, ce qui est plus remarquable, les mêmes mois d'ordre: « Suffrage universel — Lyon, » qui caractérisait la Nouvelle-Montagne (dossier général, n<sup>o</sup> 31). La même information a fourni la preuve que, dans les mois de septembre et d'octobre, une énorme quantité de poudre de contrebande (plus de 200 kilogrammes) a été achetée par les chefs socialistes, dans le canton de St-Ambroix.

L'activité des menées et des préparatifs d'exécution du complot dans ce département est d'ailleurs établie par les documents les plus graves et les plus décisifs.

Les membres du comité de Nîmes avaient pris dans leurs correspondances occultes, soit avec les autres chefs du mouvement dans le Gard, soit avec Gent le pseudonyme des Trois-Camille. Deux de ces Trois-Camille sont aujourd'hui connus, c'étaient Montégut qu'à cause de son âge on appelait le père

Camille, et Gaston Carrière. Ce comité avait pour intermédiaire de ses correspondances Samuel Grill, le trésorier de ce cercle de travailleurs de Nîmes qui avait pris pour ornement emblématique: *Jésus-Montagnard*, et qui était, cela est devenu évident, le foyer principal de la Nouvelle-Montagne dans le Gard.

Dans une perquisition faite chez Saillant, à Alais, on a trouvé deux lettres qui lui avaient été adressées par Montégut sous le pseudonyme Camille; la première, datée de Nîmes, ainsi conçue: « Hier soir j'ai écrit à Marc (on sait que Marc est le pseudonyme de Gent), et je lui ai inclus votre lettre (4). De suite que vous aurez reçu la nouvelle que vous attendez de la Lozère, ayez la bonté de m'en faire part. Vous aurez la bonté d'adresser les lettres sous enveloppe à Samuel Grill, négociant, rue Saint-Antoine, à Nîmes. L'intérieur de la lettre sera aussi cacheté, et vous mettrez au dos: Pour les Trois-Camille. N'oubliez pas de faire tous vos efforts demain matin pour que les 30 centimes ne soient plus en retard. Tout à vous. Signé: Camille. » (Pièces saisies, n<sup>o</sup> 6.)

La seconde lettre, portant le timbre de la poste de Nîmes, le 19 octobre, mérite à plus d'un titre d'être rapportée en entier: « J'arrive à l'instant de Montpellier, l'Hérault est à nous, et je m'empresse de vous écrire pour que vous en fassiez part à Antoine et autres amis sûrs; allez où vous devez aller sans perdre une minute; que rien ne vous arrête. Si vous n'avez pas d'argent, dites à Antoine et à qui de droit de vous en donner les 30 centimes, nous en tiendrons compte; dites bien qu'on envoie à André tout ce que nous avons demandé depuis si longtemps et que nous attendons toujours. Ce n'est pas bien, cher ami, que les vieux soient obligés de vous aiguillonner pour l'affaire si précieuse... Nous attendons pour écrire à Marc (Gent) que nous ayons reçu de vos nouvelles, tant pour les 30 centimes que pour l'importance de ce que nous vous avons demandé depuis le commencement; dites bien à tous ceux qui doivent le savoir qu'à la fin du mois le voyage de Londres doit se faire; dites aussi que Marc se débat au milieu d'un travail sans fin et d'une correspondance dispendieuse, et que nous lui avons promis de l'argent pour la semaine prochaine, au nom d'un homme qui meurt à la peine. N'attendez pas les derniers jours. Envoyez tout ce que vous pourrez ici, sauf ce qu'il vous faudra pour aller organiser la Lozère. Organisez vite et bien, et à votre retour ayez la bonté de me faire savoir ce que vous aurez fait... Signé CAMILLE. » (5) (Pièces saisies, n<sup>o</sup> 8.)

C'est après avoir reçu cette lettre que Saillant, qui venait d'avoir sa correspondance directe avec Gent, écrivait à celui-ci le 21 octobre: « Il me tardait d'avoir quelque chose à te dire pour te remercier de ton amicale lettre et te demander des nouvelles de ta maladie. J'aurais eu peur que l'absence de quelques jours, dont tu me parlais, n'eût aggravé ton état si je ne t'eusse connu une organisation robuste et un moral fortement trempé, mais comme il se pourrait que ce ne fut que de la fatigue occasionnée par un travail sans relâche, il est fort possible qu'aujourd'hui tu te trouves beaucoup mieux; aussi, mon cher, tu fais un travail qui te ruine tout autre que toi. Il faut réunir ces deux forces que tu possèdes si bien pour y résister. Je te suis de loin depuis la révolution et je suis émerveillé du chemin que tu as parcouru. Ne t'avise pas de tomber sérieusement malade au moment d'arriver au port, car si tu abandonnais le timon, nous pourrions bien faire naufrage. Dans le courant de cette semaine, nous enverrons à Nîmes tous les fonds qui nous seront rentrés. Nous regretterons beaucoup de ne pouvoir faire selon nos desirs, mais aujourd'hui la plupart de nos soldats préféreraient payer de leur personne que de leur bourse (et pour cause). L'armée qui nous fait la guerre en ce moment, c'est l'argent; il faut espérer que sous peu nous la rendrons impuissante dans les mains de nos ennemis. Le père Camille m'a écrit hier que l'Hérault était à nous, ce n'est pas trop tôt, cette nouvelle m'a fait le plus grand plaisir. Il me dit de partir pour la Lozère. Signé Cyprien. » Cyprien est le prénom de Saillant, dont il avait fait son nom de guerre. Le P. S. de la lettre se termine par ces mots: « Le père Camille a dû t'envoyer des détails que je lui avais donnés sur l'arrondissement de Florac qui se trouve presque le seul républicain. Sur 9,000 nous en avons 6,500. » (P. S. n<sup>o</sup> 9.)

On voit qu'on pressait à cette époque les préparatifs d'exécution du complot, on se croyait aux derniers jours au moment d'arriver au port, on fait un dernier appel à la générosité des affiliés en sollicitant vivement la rentrée des fonds en leur faisant entrevoir la fin prochaine et la récompense de leurs sacrifices.

Le 24 octobre, Gaston Carrière, ou plutôt le comité de Nîmes, envoyait à Gent une somme de 200 fr. par la poste, en billets de banque, non plus à la vérité à l'adresse de Borel, mais à l'adresse d'une personne imaginaire, le sieur Bonnard, qui était censé demeurer chez un voisin de Borel, le sieur Robert, logeur, rue Noire, 13. Il parait que les soupçons qu'avait fait naître l'envoi de 200 fr. fait par Thoural et Gent sous le nom de Borel avaient déterminé Gent à employer ce nouveau stratagème; Carrière, de son côté, avait la précaution de ne pas se présenter personnellement à la poste et de se faire charger la lettre d'envoi par Pasta; mais cette lettre d'envoi, signée du pseudonyme Camille Martin, est l'œuvre de Carrière. Elle porte à l'intérieur les mots: Pour Marc, et est ainsi conçue:

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous envoyer deux billets de banque de 100 fr. chaque, selon mes conventions; c'est tout ce que je puis vous envoyer pour le moment; j'ai l'honneur de vous saluer... Signé: Camille Martin. » (P. S., n<sup>o</sup> 63.)

Le lendemain 25 octobre, une seconde lettre, signée seulement CAMILLE, et qui est, comme la première, de l'écriture de Gaston Carrière, est envoyée à la même adresse. Elle contient des détails plus importants et plus caractéristiques: « Citoyen, disait Carrière à Gent, nous avons reçu vos deux déclarations: l'une de Genève (6), l'autre de Lyon. Nous avons, hier, envoyé l'argent que vous nous avez demandé à l'adresse de Bonnard, chez Robert, logeur, rue Noire, 13. Nous avons, par précaution, assuré la lettre contenant 200 francs. Vous priez M. Bonnard de retirer cette lettre à la poste. J'ai donné votre adresse nouvelle à R. de M., les autres ne voulant nous servir d'aucune manière. Nous croyons cependant qu'on cherchera à l'entraver par tous les moyens (7). Nous sommes assez satisfaits de cette entreprise dans notre département; nous rencontrons cependant beaucoup de négligence et de paresse; malgré ces obstacles « tout sera fini chez nous avant huit jours. » Vous aurez la bonté de nous dire le lieu où pourra loger celui qui viendra bientôt à Lyon. Tous nos actionnaires sont très bien disposés. Si notre entreprise ne réussit pas, ce sera par la faute du conseil d'administration et non par la faute des administrés. — Salut et fraternité. Signé CAMILLE (8). » — (P. S. n<sup>o</sup> 67.)

Ces lettres mettaient en évidence la part active et de direction que Carrière prenait aux menées relatives au complot. D'autres documents le signalent au même point de vue.

On a trouvé chez Grill: 1<sup>o</sup> Un reçu d'une somme de 20 fr., dont Carrière Barbut et un nommé Bousquet devaient rendre

(4) Saillant avait, en effet, écrit à Gent par l'intermédiaire de Montégut, et la réponse de Gent saisie chez Saillant figure dans les pièces saisies sous le n<sup>o</sup> 7. Dans le P. S. de la réponse, Gent donnait son adresse à Saillant de la manière suivante: « M. (le nom que tu voudras), ouvrier chaudronnier, chez la mère, rue Noire, 1, au 1<sup>er</sup>. Sous enveloppe: Pour Marc. »

(5) On sait que la lettre de Gent à Saillant a été saisie chez ce dernier. (Pièces saisies, n<sup>o</sup> 7.) Gent s'y plaint effectivement d'être fatigué et annonce qu'il part le lendemain pour quelques jours. Il allait à Genève remplir auprès des réfugiés une mission que nous aurons plus tard à apprécier.

(6) Gent était, en effet, à Genève du 16 au 19 octobre.

(7) Il parait que l'Hérault, qu'on avait eu de la peine à entraîner dans le complot, montrait peu d'empressement à suivre la direction de Gent, et surtout quand il demandait de l'argent.

(8) Quand ces lettres, des 24 et 25 octobre, arrivèrent à Lyon, Gent et Borel venaient d'être arrêtés. Personne ne se présenta pour réclamer ces dépêches compromettantes. Elles furent mises au rebut. Cependant, au mois d'avril 1851, Montégut ayant été arrêté et ayant pu apprendre à Gent, dans la maison d'arrêt, l'envoi de 200 fr. qui lui avait été fait par le comité de Nîmes, on imagina d'écrire au directeur-général des postes, sous le nom supposé de Constant père, fabricant de navettes à Nîmes, pour réclamer le renvoi de la lettre chargée contenant les 200 fr. Or, il a été reconnu que la lettre contenant cette réclamation avait été écrite par la demoiselle Mathilde Borel, devenue depuis épouse du sieur Demoiselle.

compte; ce reçu, daté du 19 mai 1850, se rapporte certainement à des manœuvres politiques; 2<sup>o</sup> une lettre de l'écriture de Carrière, aux citoyens de Millhan, pour les invités à élire trois délégués qui devaient se rendre, le 23 août 1850, au Cercle des Travailleurs de Nîmes, pour nommer trois présidents de canton pour l'arrondissement de Nîmes, lesquels présidents procéderaient, le dimanche suivant, à la nomination du Comité définitif (Pièces saisies, n<sup>o</sup> 31).

Carrière a prétendu qu'il s'agissait d'un comité nommé pour l'élection du représentant Favard dans le Gard; mais cette élection a eu lieu au mois de janvier 1850, et la pièce en question est du mois d'août; nul doute qu'il ne s'agit de l'organisation des départements au point de vue de la grande affiliation et du complot.

Enfin, le 6 octobre 1850, Carrière écrivait mystérieusement à Oscar Gervais, à Montpellier, pour avoir un entretien avec le représentant Favard, qui avait à lui communiquer des nouvelles de la plus haute importance (Pièces saisies, n<sup>o</sup> 33); la date de cette lettre, rapprochée de celle du congrès qui eut lieu à Macon le 30 septembre, et dont nous parlerons spécialement, porte à croire qu'il s'agissait de faire connaître à Oscar Gervais les résolutions importantes arrêtées à Macon entre Gent et des représentants de l'extrême Montagne.

On a vu par les lettres de Montégut et de Saillant, rapportées plus haut, que le comité de Nîmes avait négocié l'affiliation des démagogues de l'Hérault au complot, et que Montégut se félicitait le 19 octobre des résultats qu'on avait obtenus. « J'arrive de Montpellier; l'Hérault est à nous! » Une déléguée avait été envoyée à cet effet de Nîmes à Montpellier le 18 octobre; elle se composait de Montégut, de Carrière et de l'inculpé Béridot, qui avait été choisi pour cette mission, sans doute parce que, né à Montpellier, il avait des relations avec la démagogie locale, et qu'un de ses oncles était d'une société dite l'Ormeau, qui est un des principaux centres démagogiques de Montpellier. On a saisi chez Grill une lettre que Barbut lui adressait le 18 octobre pour l'inviter à donner à Béridot l'argent nécessaire pour faire son voyage à Montpellier, où il devait se rendre avec Carrière et F... (frère Montégut, sans doute), qu'on devait prendre à Saint-Ginies pour arranger cette affaire. Au dos de cette lettre (P. S. n<sup>o</sup> 24 bis), est un reçu de 7 fr. donné par Béridot à Grill, et qui prouve que la déléguée de Béridot a été payée sur les fonds de la société dont Grill était le trésorier.

Ce n'était pas seulement au chef-lieu du département du Gard que Gent avait trouvé d'ardents complices. Nous avons déjà vu que Saillant était l'un de ses correspondants à Alais; Albert Ode à Uzès et Carlé à Bagnols lui prêtaient le concours le plus actif. Nous en avons la preuve dans la lettre si étrange par le style, si inflâmée par la convoitise qui s'y manifeste, qu'Ode écrivait à Gent le 23 octobre:

« Mon cher Marc, Jean m'ayant communiqué assez régulièrement la correspondance pour me tenir au courant de tout ce qui concernait notre entreprise commerciale, j'ai pensé que c'était parfaitement inutile d'augmenter les écritures en correspondance moi-même directement; cependant, comme il pourrait devenir utile, selon les circonstances, que je t'écrive moi-même, je te prie de vouloir bien me tenir toujours au courant de ton adresse; cela n'augmentera pas beaucoup ton travail. Quant à moi, mon adresse est toujours à Monsieur Marius Mazze, suppléant de la justice de paix, à Uzès. Sous enveloppe. Par ce moyen, les lettres me parviendront toujours sûrement. Quoique je fasse des courses pour notre commerce, nous nous occupons activement de l'organisation de nos travailleurs. »

« La partie de notre arrondissement dont je m'occupe est de beaucoup la plus ingrate, cependant elle commence à bien marcher; je suis parvenu à dompter les principaux obstacles, et je crois que nous irons maintenant assez vite. En l'état, je puis à peu près compter cinq cents à six cents travailleurs, indépendamment de ceux de la Côte, dont s'occupe plus spécialement Jean. La question du déplacement était la chose la plus difficile à obtenir. Ce passage fait supposer que, dans le plan de Gent, on devait concentrer les bandes insurgées, ou une partie de ces bandes sur un point donné; c'était probablement sur le Liberon, comme l'indiquent les révélations du sieur Hubert, dont nous parlerons plus loin.

« Chacun avait voulu travailler chez soi, mais lorsque tant de gens se déplacent pour aller chercher le bonheur dans la Californie, au péril de leur vie, nous pouvons bien ne pas craindre de nous déplacer un peu pour aller conquérir un bonheur beaucoup plus vrai et beaucoup plus certain... Donc, nos travailleurs seront prêts à aller partout où besoin sera, à employer tous les moyens nécessaires, à bouleverser, s'il le faut, à pulvériser sur les deux rives du Gardon et de la Ceze, du Rhône et de tous autres fleuves et rivières de France, tous les sables et graviers pour en extraire l'or pur. Ce n'est qu'à ces conditions que nous les enrôlons. Quant à moi, de cœur et d'âme et de bras, je suis vu à votre œuvre. L'instrument du travailleur ne me pesera pas, et je ne le quitterai que lorsque nous aurons irrévocablement fixé le bonheur ou qu'une bonne fluxion m'aura couché dans la tombe. Jean a dû t'adresser de ma part 15 francs, j'en ai de nouveau 30 à ta disposition; faut-il te les adresser directement ou les verser à Nîmes? Dans le premier cas, indique-moi de quelle manière je dois te les faire parvenir. Nous attendons impatiemment le temps des pluies et des orages pour commencer nos opérations. Dieu fasse que le temps soit propice, et surtout que rien ne le retarde!... Salut et fraternité. Signé: Michel, A. O. (P. S. n<sup>o</sup> 11.) »

Il est triste de penser que l'homme qui écrit ces lignes, où respire une pareille ardeur de brigandage, a occupé, même momentanément, des fonctions de magistrature. Que le pays apprenne enfin de quelles convoitises sont animés ces prétendus patriotes qui se préparent à se jeter sur la société comme sur une Californie toute trouvée!

Comment contestera-t-on le complot en présence de pareils documents, où la résolution d'agir est si ouvertement exprimée, où le travail des préparatifs d'insurrection est si audacieusement avoué, où l'on voit mis à nu les vœux inspirés de ces travailleurs d'Albert Ode, qui attendent impatiemment le temps des pluies et des orages pour entreprendre la conquête de leur pays, de ces soldats de Saillant qui, las de payer de leurs bourses, demandent à payer de leurs personnes, et à mettre leurs ennemis hors d'état de se servir de l'arme qui leur fait aujourd'hui la guerre: l'argent et la fortune?

Se riera-t-on encore quand nous signalerons à la société une invasion nouvelle des barbares? La lettre d'Albert Ode parle d'un affilié portant le pseudonyme Jean, comme chargé de l'organisation du commandement de la Côte du Rhône, dans le Gard; or, ce Jean n'est autre que Carlé, de Bagnols. La notoriété publique et plusieurs documents de l'instruction (pièces saisies, n<sup>o</sup> 37), pièces saisies chez Isidore Gent, le prouvent; mais une circonstance particulière a complété son identité avec le prétendu Jean.

La lettre d'Ode disait que Jean avait dû envoyer à Gent 13 francs de la part d'Ode; or, il est établi que Carlé avait effectivement envoyé cette somme à Gent, en un mandat sur la poste, adressé le 30 août 1850, au nom de Belliscier, Carlé et Belliscier, interrogés séparément, ont reconnu qu'ils n'avaient entre eux aucune relation de commerce ni autres, et que la somme était destinée à Gent. Une autre somme de 15 francs ou de 14 fr. 37 c. (on avait déduit les frais de poste) a été encore envoyée de Bagnols à Gent, le 17 septembre, sous le couvert de Belliscier. Elle a été envoyée, au nom d'un nommé Vacher, mais il n'y a à Bagnols personne de ce nom. Tout porte à croire que c'est Carlé qui a expédié à Gent cette seconde somme comme la première. (Dossier de Gent, n<sup>o</sup> 37.)

Dans sa lettre du 19 octobre à Saillant, Montégut parle avec autant d'insistance que de mystère d'un objet important qu'on a demandé depuis longtemps, et qu'on attend impatiemment. Il n'est guère permis de douter que cet objet important qu'on n'osait pas appeler par son nom était la poudre.

Il est certain, en tout cas, que les sociétés secrètes de Gent s'efforçaient depuis plusieurs mois de s'approvisionner de poudre, sans doute pour mettre les chefs en position de remplir la promesse qu'ils faisaient aux affiliés de la Nouvelle-Montagne de leur procurer des munitions quand le moment serait venu d'agir.

Dans une lettre déjà citée, et trouvée chez l'inculpé Barbut, à Nîmes, un individu, qui signait du pseudonyme Volcan, lui demandait, le 23 février 1850, la recette pour faire de la poudre, pour faire voir aux frères de quelle manière elle se fait. (P. S. n<sup>o</sup> 27.)

Au mois de mars 1850, Grill avait fait une commande de poudre à Chamard, qui, dans une lettre saisie chez le premier, s'excusait de ne pas en avoir en mesure d'en fournir, ce qu'il regrettrait, non-seulement pour son intérêt, mais pour celui de

la société. (Pièces saisies, n. 30.) Chamard a été arrêté au moment où il transportait dans la Crau les ustensiles nécessaires pour remplir les demandes de poudre qu'il avait déclarées lui avoir été faites par les sociétés secrètes d'Arles et de Nîmes. (Dossier de Chamard.) Privé de cette ressource, Grill s'était adressé à un sieur Condougnan, de Congénies, pour que celui-ci lui procurât de la poudre, fabriquée par un sieur Brignoles, et l'on a trouvé chez Grill la réponse de Condougnan, datée du 9 septembre 1850, dans laquelle Condougnan lui annonce l'impossibilité de satisfaire à sa demande, parce que Brignoles, poursuivi pour fabrication clandestine de poudre, venait de prendre la fuite. (Pièces saisies, n. 33.) Voyez aussi l'instruction de Condougnan, dossier.)

Ces faits autorisent à penser que Grill, trésorier du cercle des Travailleurs, était par suite même de cette fonction, chargé des achats et approvisionnements de munitions, et que c'est à cet emploi qu'il a consacré les 120 francs qui figurent dans ses états de dépenses comme employés pour le soutien de la cause républicaine.

Ceci porterait à penser que Grill était l'André dont il est question dans la lettre de Montégut, et à qui l'objet mystérieux dont parle celui-ci devait être envoyé.

Il est établi, d'ailleurs, que Grill a fait fabriquer par le coutelier Bouet cinq poignards, dont il avait indiqué la forme et les dimensions, et qui lui ont été livrés le 23 octobre (dossier de Grill); qu'il a expédié à Nouis du plomb pour faire des balles (P. S., n<sup>o</sup> 29), et qu'il avait chez lui, au moment de son arrestation, le 27 octobre, deux moules à balles, dix-sept balles déjà fondues, deux poussoirs pour faire des cartouches et de la poudre (dossier Grill).

VAUCLUSE. — Nous avons déjà cité des lettres des nommés Pradel, de la Palud; Bruno, de Carpentras; Barbut, de Nîmes; et d'Isidore Gent, qui prouvent que dès l'année 1840 et le commencement de 1850, la société de la Nouvelle-Montagne avait fait des progrès considérables dans le département de Vaucluse. Originaire de ce département dans lequel il avait exercé les fonctions de commissaire du Gouvernement provisoire, et qu'il avait représenté à la Constituante, Gent devait avoir de nombreux affiliés. Le fait même de la destruction de la correspondance adressée en 1850 par Gent à son frère Isidore, et le caractère mystérieux de quelques-unes des lettres qui ont échappé à cette destruction, semblent indiquer qu'Isidore Gent était un agent actif des menées de son frère dans les arrondissements d'Avignon et d'Orange.

Une de ces lettres, datée du 7 septembre, se terminait par ces mots: « Presse donc ce que tu sais; comment vent-on que nous fassions? » Rapproché des lettres de Montégut, de Carrière, de Saillant, d'Ode, de Longomazino, pour lesquels il est évident que Gent sollicitait de toutes parts la rentrée des cotisations, il est difficile de ne pas reconnaître que la recommandation faite à Isidore avait le même objet.

La recommandation, au surplus, a été suivie; les registres de la poste avaient fait connaître que Daillan avait envoyé de Sorgues, le 11 octobre, à Gent, sous le couvert de M<sup>lle</sup> Borel, rentière, rue Noire, 1, une somme de 27 fr. Daillan a déclaré, et le fait n'a pas été contesté, que c'était à la suite d'une réunion où Isidore Gent assistait, et sur les instances de ce dernier, qu'il avait fait une collecte et expédié à Gent la somme en question.

Il est vrai que Daillan et Isidore Gent ont essayé de prouver qu'il s'agissait de secours à envoyer aux réfugiés de Suisse et de Londres; mais cette version n'a pas besoin de nous rassurer; les documents que nous avons déjà transmis nous ont suffisamment édifiés sur l'emploi des fonds mystérieux adressés à Gent; nous savons quelle destination recevaient ces centimes, cotisation imposée aux affiliés de la Nouvelle-Montagne, tribut prélevé sur le fanatisme et l'égarément de malheureux ouvriers; ils servaient à entretenir l'état-major du complot et à payer les frais de voyage et de correspondance à Gent.

Isidore Gent, au surplus, homme sans consistance d'homme sorte, n'avait d'autre importance que celle qu'il pouvait tirer de sa parenté avec le directeur du complot. Le chef de la Nouvelle-Montagne, dans Vaucluse, était l'inculpé Montanier, magogue actif, président d'un cercle philanthropique, qui avait eu, à Avignon, un caractère à peu près semblable à celui du Cercle des Travailleurs à Nîmes. C'est Montanier qui parait avoir représenté le département à ce congrès de Valence du 29 juin, dont nous avons dit que nous parlerions spécialement.

Un fonctionnaire administratif, à l'énergie duquel l'instruction doit des révélations importantes, M. le sous-préfet d'Apt a fait connaître, dans une déposition étendue (dossier général, n. 1), la terreur qu'inspiraient les sociétés montagnardes dans les divers arrondissements; les démonstrations et les menaces auxquelles elles se livraient; témoin la tentative de sinistrement commise sur la personne du commissaire de police Cadenet le 9 février 1850. Il a révélé, en outre, le fait même dont la gravité mérite une attention particulière. Le chef des Montagnards de l'arrondissement d'Apt était un sieur Hubert, hooliger dans cette ville, homme qui joignait à d'anciennes convictions républicaines une répulsion honorable pour la guerre. Vers le milieu du mois d'octobre, le sieur Hubert, des désastres que devaient entraîner les projets insurrectionnels pour l'exécution prochaine desquels on venait de lui demander son concours, se fit un devoir d'informer le sous-préfet d'Apt de la gravité de la situation; il révéla à ce fonctionnaire qu'une concentration de 6,000 insurgés devait avoir lieu sur la montagne du Liberon; que c'était de cette montagne que devait partir le premier signal d'une insurrection éclatante simultanément dans un grand nombre de départements; les chefs Montagnards d'Avignon l'avaient invité, Hubert, à prendre le commandement des Montagnards de l'arrondissement d'Apt pour opérer ce premier mouvement. C'est de Gent que parait la direction du soulèvement; c'est ses ordres qu'on faisait exécuter.

Le plan de cette campagne insurrectionnelle avait été arrêté dans une réunion des chefs montagnards du Midi, à Valence. Hubert ajouta qu'ayant refusé de s'associer à ce projet, il avait été immédiatement remplacé comme chef des Montagnards de l'arrondissement d'Apt. Interpellé par le sous-préfet, le témoin Hubert a confirmé, dans ses principaux détails, la déclaration qu'il avait faite à M. le sous-préfet d'Apt. (Dossier général, n. 2.)

LES BOUCHES-DU-RHÔNE. — Un témoin qui a habité Marseille, et qui, dans ses révélations, les détails les plus étendus de l'organisation de la Nouvelle-Montagne dans ce département, sur ses chefs, sur ses principaux actes, sur les rapports entretenus avec Gent et les comités de Lyon et de Paris, a fait connaître que Gent et les comités de Lyon et de Paris, les chefs Jean Louis et Jouvenne étaient le premier président et le deuxième vice-président de la société. L'information est point à point confirmée par divers documents: 1<sup>o</sup> On a sous ce point de vue un document par lequel, nommé comme président à Lyon, sur un ouvrier chaudronnier, un délégué poursuivi pour affiliation à ces sociétés secrètes, et qui, signifié, mais qui est de l'écriture de Jean Louis, et qui, signifié, mais qui est écrit en une lettre de recommandation adressée à Montanier, que nous avons dit être président de la Nouvelle-Montagne à Avignon, par Jean Louis, président de la même société, à Marseille; on ne peut pas lui donner un autre caractère; 2<sup>o</sup> les registres de la poste ont constaté qu'une somme de 30 fr. a été envoyée à Gent, le 1<sup>er</sup> octobre, sous le couvert de Borel.

Le mandat a été pris au bureau de Marseille, sous le nom d'un nommé André, habitant le quartier Montpensier, et parait avoir été en rapport avec Jouvenne. Dans tous les documents qui ont été saisis, on a vu que les relations entretenues entre les sociétés secrètes de Marseille et de la Nouvelle-Montagne à Avignon, par Jean Louis, président de la même société, à Marseille; on ne peut pas lui donner un autre caractère; 2<sup>o</sup> les registres de la poste ont constaté qu'une somme de 30 fr. a été envoyée à Gent, le 1<sup>er</sup> octobre, sous le couvert de Borel.

Le mandat a été pris au bureau de Marseille, sous le nom d'un nommé André, habitant le quartier Montpensier, et parait avoir été en rapport avec Jouvenne. Dans tous les documents qui ont été saisis, on a vu que les relations entretenues entre les sociétés secrètes de Marseille et de la Nouvelle-Montagne à Avignon, par Jean Louis, président de la même société, à Marseille; on ne peut pas lui donner un autre caractère; 2<sup>o</sup> les registres de la poste ont constaté qu'une somme de 30 fr. a été envoyée à Gent, le 1<sup>er</sup> octobre, sous le couvert de Borel.

Le mandat a été pris au bureau de Marseille, sous le nom d'un nommé André, habitant le quartier Montpensier, et parait avoir été en rapport avec Jouvenne. Dans tous les documents qui ont été saisis, on a vu que les relations entretenues entre les sociétés secrètes de Marseille et de la Nouvelle-Montagne à Avignon, par Jean Louis, président de la même société, à Marseille; on ne peut pas lui donner un autre caractère; 2<sup>o</sup> les registres de la poste ont constaté qu'une somme de 30 fr. a été envoyée à Gent, le 1<sup>er</sup> octobre, sous le couvert de Borel.

Le mandat a été pris au bureau de Marseille, sous le nom d'un nommé André, habitant le quartier Montpensier, et parait avoir été en rapport avec Jouvenne. Dans tous les documents qui ont été saisis, on a vu que les relations entretenues entre les sociétés secrètes de Marseille et de la Nouvelle-Montagne à Avignon, par Jean Louis, président de la même société, à Marseille; on ne peut pas lui donner un autre caractère; 2<sup>o</sup> les registres de la poste ont constaté qu'une somme de 30 fr. a été envoyée à Gent, le 1<sup>er</sup> octobre, sous le couvert de Borel.

Le mandat a été pris au bureau de Marseille, sous le nom d'un nommé André, habitant le quartier Montpensier, et parait avoir été en rapport avec Jouvenne. Dans tous les documents qui ont été saisis, on a vu que les relations entretenues entre les sociétés secrètes de Marseille et de la Nouvelle-Montagne à Avignon, par Jean Louis, président de la même société, à Marseille; on ne peut pas lui donner un autre caractère; 2<sup>o</sup> les registres de la poste ont constaté qu'une somme de 30 fr. a été envoyée à Gent, le 1<sup>er</sup> octobre, sous le couvert de Borel.

Le mandat a été pris au bureau de Marseille, sous le nom d'un nommé André, habitant le quartier Montpensier, et parait avoir été en rapport avec Jouvenne. Dans tous les documents qui ont été saisis, on a vu que les relations entretenues entre les sociétés secrètes de Marseille et de la Nouvelle-Montagne à Avignon, par Jean Louis, président de la même société, à Marseille; on ne peut pas lui donner un autre caractère; 2<sup>o</sup> les registres de la poste ont constaté qu'une somme de 30 fr. a été envoyée à Gent, le 1<sup>er</sup> octobre, sous le couvert de Borel.

Le mandat a été pris au bureau de Marseille, sous le nom d'un nommé André, habitant le quartier Montpensier, et parait avoir été en rapport avec Jouvenne. Dans tous les documents qui ont été saisis, on a vu que les relations entretenues entre les sociétés secrètes de Marseille et de la Nouvelle-Montagne à Avignon, par Jean Louis, président de la même société, à Marseille; on ne peut pas lui donner un autre caractère; 2<sup>o</sup> les registres de la poste ont constaté qu'une somme de 30 fr. a été envoyée à Gent, le 1<sup>er</sup> octobre, sous le couvert de Bore

87.) On sait d'ailleurs que c'est à Arles que Chamard a été arrêté, au moment où il transportait dans la Crau les ustensiles au moyen desquels il devait confectionner la poudre qui lui avait été commandée par Grill et par les sociétés de Nîmes et d'Arles.

En parlant du département des Bouches-du-Rhône, et en citant les hommes qui sont signalés par l'instruction comme ayant donné une coopération active aux menées de Gent, nous devrions mentionner l'avocat Thourel, d'Aix. Mais la position de cet inculpé sera mieux appréciée quand nous aurons fait de ces inculpés les rapports qui le liaient aux inculpés Longomazino, Sauve et Rouvier, chefs du mouvement dans le département des Basses-Alpes.

(La suite du réquisitoire à demain.) Lecture est donnée du réquisitoire introductif de la procédure criminelle dirigée contre les inculpés. A la date du 23 octobre 1850, le parquet, à raison de diverses pièces saisies, requit mandat d'amener contre 1° Alphonse Gent, 2° Borel, agent intermédiaire des sociétés secrètes; 3° contre l'auteur des pièces saisies; 4° contre diverses personnes désignées dans ces pièces; 5° spécialement contre Thourel; 6° contre tous autres affiliés aux dites sociétés. Un mandat d'amener fut immédiatement décerné contre les inculpés.

Le 24 octobre, M. le commissaire central se rendit au domicile de Borel, traiteur, rue Noire. Il était onze heures et quart du matin, Borel déclara que M. Gent n'était pas chez lui. Une perquisition fut faite dans les pièces de l'appartement. Dans l'une d'elles, on trouva M. Gent déjeunant avec une autre personne; une troisième personne fut arrêtée et conduite à la maison d'arrêt de Roanne.

Voici une partie des lettres qui ont provoqué les premières mesures et qui furent saisies à la poste. C'est le principal corps du délit.

N° 1. — Lettre de Longomazino à Gent, 18 octobre 1850. — Saisie à la poste de Lyon le 23 octobre 1850.

Mon cher Marc, Je viens de faire une véritable maladie pendant huit grands jours, j'ai été imitoyablement cloué dans mon lit; j'entre aujourd'hui seulement en convalescence, et encore je ne suis pas bien certain que les fièvres intermittentes, qui m'avaient assailli après mon attaque de gravelle, ne soient tout à fait évanouies; je l'espère. Je profite de mon premier moment de calme pour vous consacrer ces quelques lignes, en attendant mieux; demain j'écrirai à mes amis du département pour qu'ils aient à me fixer, et cela définitivement, sur ce que je puis attendre de chacun d'eux relativement à la caisse. Je n'ai pas vu Thourel, mais il a écrit à Sauve une lettre pour m'être communiquée, ainsi qu'à Rouvier. Cette lettre ne renferme dans ses détails aucun fait nouveau; elle serait complètement insignifiante, si je n'y trouvais une espèce de projet dont je ne sais ni la vue ni la portée et sur lequel j'attire toute votre attention. Thourel me dit qu'il a été question entre vous d'un projet qui consisterait à centraliser dans un comité, dont il serait l'âme et qui siégerait à Aix, l'action des quatre départements du Var, des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse et des Basses-Alpes, qui recevrait directement les instructions du comité supérieur de Paris et de Lyon, et les transmettrait aux présidents des comités de chaque département, qui en feraient autant pour leurs sous-comités locaux et sans que son nom fut répandu dans la masse des frères.

Il ajoute: « Vous concevez que l'indépendance semblable responsabilité est chose grave et peu recherchée; voilà pourquoi j'ai hésité à faire ce que me conseillait Marc, c'est-à-dire à convoquer ici, pour faire agréer ce plan, deux délégués de chaque département, je préfère que cela vienne d'eux et du Comité lyonnais. Si donc les délégués des départements indiqués témoignaient ce désir à Marc, et que lui-même alors l'indiquât à vous comme une résolution du Comité, je me dévouerais à cette œuvre, hérissée de difficultés et de dangers, mais noble et sainte, etc. »

Dans le cas où cette centralisation ne semblerait plus nécessaire, vous me connaissez assez pour savoir que je ne ferais jamais à l'œuvre, mais je déclarerais toute part quelconque de responsabilité dans la direction. »

Et bien! je le répète, je ne me rends pas compte de tout cela... Laissez-moi, et surtout donnez-moi plus de détails que ceux que j'ai transmis de vos travaux à Mâcon, et du résultat de vos efforts, a produit le meilleur effet. Il faut que de temps en temps nous puissions prouver à nos populations montagnardes qu'on agit au-dessus d'elle, qu'on travaille, qu'on prépare; cela fait attendre plus patiemment et empêche le découragement.

Notre bataillon du 25 léger va partir pour l'Afrique; c'est un malheur pour nous. Nous avions là, sans préjudice, des démocrates, des réunions, toute une compagnie qui, au premier signal, était avec nous. Th... et S... font courir des pétitions d'mandant le rétablissement du suffrage universel; en avez-vous donné l'idée à Thourel? Quelle est votre opinion sur l'opportunité de ces pétitions?

Je vous avouerai que j'aime peu toutes ces petites choses qui se produisent dans un coin du pays, sans préparation, sans ensemble, sans ordre, cela peut être bon, mais encore fallait-il, avant de le faire, vous consulter, prendre votre avis. Je vous envoie tout de suite de nouveau. Tout est toujours à vous. Signé: JACQUES.

N° 2. Lettre d'Antoine Rey, sous le pseudonyme Amitié, écrite à Gent le 22 octobre 1850, saisie à la poste de Lyon le 23 octobre.

Citoyen et ami, Une réunion départementale fut convoquée; vous savez à quel effet. Tout citoyen s'empressa de répondre à l'appel, c'est vous dire assez que chacun comprenait qu'il était urgent de sortir de l'inquiétude, de l'alternative qui contrariait nos vues, nos tendances, nos efforts; vous exprimer l'enthousiasme qui se révélait est chose impossible; les instructions du citoyen Bouvier de Crest furent vivement senties; elles avaient pour but de préparer les esprits à une lutte énergique, peut-être décisive. Le courage domine toute crainte; tous accueillirent avec transport la détermination que vous aviez prise. Honneur à vous, noble cœur! il vous était donné de sauver la démocratie, vous l'avez sauvée. Ce ne sont point les hommes qu'il faut défendre, ce sont les principes. La révolution va s'opérer, il a fallu prendre rang, aujourd'hui il n'y a plus d'indifférents, de retardataires; chacun connaît le devoir qu'il doit accomplir. Le bruit de la rue ne peut plus intimidier, nous devons à tout prix éviter l'abîme que nos ennemis creusent sous nos pieds. Le combat va donc s'engager, grâces en soient rendues au ciel! Nous allons enfin briser les chaînes dont nous avons supporté le fardeau avec une résignation héroïque. Nous avons de vaillants soldats, sachons les conduire à la victoire.

Les tentatives de corruption dans nos rangs, surtout dans les campagnes, ont expiré une à une devant la fermeté, la résolution de nos hommes. Au lieu d'étouffer les convictions, l'exécution les raffermirait; au lieu d'ébranler le courage, il nous sommes prêts. En avant donc contre les hommes d'athéisme politique, contre ces impuissants qui, ne pouvant séduire le peuple par leurs promesses, ont juré d'ensevelir la République sous les décombres encore fumants de la royauté. Vous êtes investis d'un pouvoir puissant, unique. Tout pouvoir hardi, brave citoyen, fait tomber les téus; lâches, il invente les longues tortures de la prison, la mort lente de l'exil. En avant, en avant, tel doit être notre cri.

Je viens de recevoir à l'instant l'adhésion de nos représentants, nous avons été sollicités d'assister à la réunion dont vous connaissez le but; tous l'ont promis, Crémieux même s'y trouvera.

En présence de ces faits, qu'il me soit permis de vous adresser la prière de venir présider la réunion, elle sera nombreuse; c'est dans l'intérêt de la démocratie que vous devez venir à Paris, vous y serez soutenu, j'en suis persuadé; elle connaît, par le retour du courrier, si vous pouvez satisfaire notre ardent désir, je vous en conjure. Salut et fraternité, amitié. Si je ne vous ai exposé dans la présente des détails plus vous avait déjà instruit de ce qui s'était passé.

N° 3. — Lettre d'Antoine Rey, écrite à Bouvier sous le pseudonyme Amitié, saisie, le 24 octobre 1850, sur le conducteur qui la portait à Bouvier: 24 octobre 1850.

Mon cher Bouvier, Veuillez faire prévenir immédiatement les citoyens Crémieux et Rey qu'ils devront s'entendre avec le citoyen Garnier à leur arrivée dans votre localité. Je n'ai rien reçu de Lyon; j'en suis vivement inquiet, mais je ne m'en alarme pas. A demain. Salut et fraternité. AMITIÉ.

N° 4. — Lettre de Bouvier à Gent, du 22 octobre 1850, saisie à la poste de Lyon le 23 octobre.

Monsieur, J'arrive à l'instant de Valence, et notre ami R... m'annonce que vous êtes vivement contrarié de ce que personne dans le département de la D... ne vous a instruit de la bonne, de l'heureuse impression qu'y ont produite les rassurantes nouvelles que vous m'avez données mission d'y apporter. Je vous ai écrit sur ce sujet une longue lettre de quatre pages, dans laquelle je vous ai donné des détails aussi complets, aussi minutieux que vous pouvez les exiger. Comment ma lettre a-t-elle pu s'égarer? Serait-elle tombée entre les mains de la police? cette crainte me préoccupe vivement.

Veuillez donc, Monsieur, être assez bon pour dissiper mon inquiétude, si elle est mal fondée. J'attends votre réponse avec d'autant plus d'impatience, que tous nos amis pensent que si nos ennemis sont instruits de la réunion dont je vous ai entre-tenu, cette réunion devant avoir lieu incessamment, il nous reste à peine assez de temps pour prendre les mesures nécessaires pour dépister la police. Daignez, Monsieur, excuser mon laconisme; le courrier va partir et je sais d'ailleurs que votre ami R... vous a écrit. Permettez-moi cependant de joindre mes instances aux siennes pour vous prier de venir présider la réunion dont il vous a sans doute, comme moi, fait connaître le jour, le lieu et le but. Voici de nouveau mon adresse: M. Chambrier, marchand-tailleur à Crest (Drôme), rue du Pont; sous enveloppe, pour remettre à Messieurs.

Si je dois moi-même vous écrire à l'avenir sous une nouvelle adresse, veuillez m'en aviser. Salut et fraternité, UN P. D'AR.

N° 6. — Lettre de Henri Lamorthe à Dupont, du 23 octobre, saisie à Valence.

Monsieur, Quoique la récolte ait assez mauvaise apparence, et que les récoltes n'aient pas atteint une complète maturité, j'espère cependant pouvoir vous envoyer une bonne qualité de vin; je n'adresserai pour cela à un fabricant de clairette qui n'achète d'habitude que de bons crus et de chaudes expositions. Cela me sera d'autant plus facile, que cette année nous lui avons vendu notre propre récolte, de sorte qu'il ne cédera sans difficulté les quelques bouteilles que vous désirez; je crois que le vin sera manipulé pour l'époque où vous désirez recevoir notre petite commande, de sorte qu'il n'y aura pas de retard. J'ai l'honneur de vous saluer, votre ami, LAMORTHE, avocat à Die.

N° 6. — Projet de lettre saisie chez Saillant. C'est le projet d'une lettre adressée par Saillant à Gent, et à laquelle celui-ci a répondu par la lettre du 14 octobre cotée n° 7.

Mon cher ami, Il y a quelque temps que j'avais l'intention de t'écrire pour te féliciter des résultats que tu as obtenus dans la tâche difficile et fatigante que tu as entreprise; mais la crainte de dérober quelques instants à tes occupations m'a fait toujours garder le silence. Aujourd'hui le père André, pour qui j'ai une amitié, estime et confiance particulières, me désigne pour l'organisation en tout ou en partie du département de la Lozère. J'ai cru qu'il était prudent de me faire connaître et de convenir d'un pseudonyme qui nous permit de correspondre sans danger. Il y a un mois et demi que je fis recevoir un de mes amis intimes, mais qui n'avait pas encore ce qu'il fallait pour fonctionner. Samedi il devait parcourir la moitié de la distance qui nous sépare d'Alais, pour prendre jour pour notre tournée. Je l'ai fait plusieurs fois à l'époque des consultations pour un de mes amis, D..., avec qui j'ai fait faire connaissance à Nîmes, et qui a été loin de tenir ses engagements et ses promesses.

Quelques jours avant la révolution de Février, il s'est aplâti, et c'est malheureux, car c'était le seul homme capable de faire faire de prompts progrès à ce département, dont une partie aura de la peine à secouer le joug que les jésuites lui ont attaché. Il paraît qu'à Mende, d'après ce que me dit un de mes amis, c'est à peine si on voit un journal républicain. Je sais que l'on t'a écrit pour l'affaire de Carpentras qui doit s'y plaider aux prochaines assises; mais je suis convaincu que tes occupations ne te permettront pas de te déplacer. Je crois qu'un bon défenseur pourrait faire ouvrir les yeux. Fais-moi le plaisir de me dire si tu connais leur défenseur. Je crois qu'il serait utile que mon ami et moi profitassions de cette occasion pour notre tournée, d'autant plus que nous pourrions être utiles aux accusés.

N° 7. — Lettre de Montégné à Saillant, signée du pseudonyme Camille, saisie chez Saillant, le 23 octobre.

Mon très cher et bon ami, Hier soir, j'ai écrit à Marc, et je lui inclus votre lettre; de suite que vous aurez reçu les nouvelles que vous attendez de la Lozère, ayez la bonté de m'en faire part. Vous aurez la bonté d'adresser les lettres sous enveloppe à M. Samuel Grilles, négociant, rue Saint-Antoine, à Nîmes. L'intérieur de la lettre sera ainsi cacheté et vous mettrez au dos: Pour les trois Camille. N'oubliez pas de faire tous vos efforts demain matin pour que les 50 centimes ne soient plus en retard. Je ne vous dis plus rien pour le moment, souffrant beaucoup du gosier. Tout à vous, CAMILLE.

N° 8. — Lettre de Gent à Saillant, du 14 octobre 1850, saisie chez Saillant, le 23 octobre.

Mon ami, Tu n'as nul besoin de signer ta lettre; mes amis d'Alais ne sont pas si nombreux, que le temps et les grandes affaires m'aient permis de les oublier. En ce moment, je suis heureux de voir notre vieille amitié se resserrer par de nouveaux liens et se rajourner au grand contact démocratique. J'accepte de cœur l'offre que tu m'adresses; j'accepte tous les efforts, toutes les fatigues pour l'organisation d'un département qui avait déjà marqué son progrès aux dernières élections, et qui doit entrer dans notre grande famille. Le père André... elle est de nature à impressionner, à agiter et à déterminer un mouvement de l'opinion dont il te sera facile de profiter. Tu seras singulièrement aidé dans cette entreprise par l'avocat qui défendra les accusés, par A. Thourel, d'Aix, qui saura bien faire de la laide de la défense, une tribune politique. C'est un de nos amis, et pour tout te dire en un mot, il est parti ce matin même après être venu passer quelques jours auprès de moi; donc, dès son arrivée à Mende, tu te mettras, au moyen de cette lettre, en relation avec lui, et vous agirez d'un commun accord. Je suis fatigué, excessivement fatigué; je quitte à peine le lit, et je pars demain pour quelques jours; excuse-moi de finir brusquement ma lettre. A toi tout de cœur. Signé, Marc. — Adresse: M. (le nom que tu voudras), ouvrier chaudronnier, chez la mère, rue Noire, 4, au premier, sous enveloppe, pour Marc. Ne me rappelle pas au souvenir de C... Je n'ai pas besoin de te demander tous tes efforts au profit des accusés. Plusieurs, entre autres Bremont, Siau, sont mes amis particuliers et tous mes compatriotes, tous mes frères. Quand le procès sera entamé, j'attends de toi des communications journalières, vas le voir. Bruno a ton nom.

N° 9. — Lettre de Camille Montégné à Saillant, du 19 octobre 1850, saisie chez Saillant le 23 octobre.

Cher et bon ami, J'arrive à l'instant de Montpellier. L'Hérault est à nous! Je m'empresse de vous écrire pour que vous en fassiez part à Antoine et autres amis sûrs. Allez où vous devez aller sans perdre une minute; que rien ne vous arrête. Si vous n'avez pas d'argent, dites à Antoine et à qui de droit de vous en donner sur les cinquante centimes. Nous leur en tiendrons compte. Dites bien qu'on envoie à André tout ce que nous avons demandé depuis si longtemps, et que nous attendons toujours. Ce n'est pas bien, cher ami, que les vieux soient obligés de vous aiguillonner pour une affaire si précieuse. Nous attendons pour écrire à Marc que nous ayons reçu de vos nouvelles, tant pour les 50 centimes que pour l'important

de ce que nous avons demandé depuis le commencement. Dites bien à tous ceux qui doivent le savoir qu'à la fin du mois le voyage de Londres doit se faire. Dites aussi que Marc est au milieu d'un travail sans fin et d'une correspondance très dispendieuse, et que nous lui avons promis de l'argent pour la semaine prochaine; au nom d'un homme qui meurt à la peine, n'attendez pas le dernier jour; envoyez tout ce que vous pourrez ici, sauf ce qui vous faudra pour aller organiser la Lozère. Organisez vite et bien. Et, à votre retour, ayez la bonté de me faire savoir ce que vous aurez fait. En attendant, écrivez-moi toujours. Votre dévoué, CAMILLE.

N° 10. — Lettre de Saillant à Gent, du 21 octobre, saisie à la poste de Lyon le 23 octobre 1850.

Mon cher ami, Il me tardait d'avoir quelque chose à te dire pour te remercier de ton amicale lettre et te demander des nouvelles de ta maladie. J'aurais eu peur que l'absence de quelques jours dont tu me parles n'eût aggravé ton état, si je n'eusse connu une organisation robuste et un moral parfaitement trempé; mais comme il se pourrait que ce ne fut que de la fatigue occasionnée par un travail qui t'aurait tout autre que toi, il faut réunir les deux forces que tu possèdes si bien pour y résister. Je te suis de loin, depuis la révolution, et je suis émerveillé du chemin que tu as parcouru.

Ne t'avise pas de tomber sérieusement malade au moment d'arriver au port, car si tu abandonnais le timon, nous pourrions bien faire naufrage. Dans le courant de cette semaine, nous enverrons à Nîmes les fonds qui nous seront rentrés.

Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir faire selon nos désirs; mais aujourd'hui la plupart de nos soldats préféreraient payer de leur personne que de leur bourse (et pour cause). L'arme qui nous fait la guerre en ce moment-ci, c'est l'argent; il faut espérer que sous peu nous la rendrons impuissante dans les mains de nos ennemis.

Le père Camille m'a écrit hier que l'Hérault était à nous; ce n'est pas trop tôt. Cette nouvelle me fait grand plaisir. Il me dit aussi de partir sans retard pour la Lozère. Je partage son empressement; mais il ne connaît pas l'influence du corbeau dans ce département. Je lui ai répondu que tu étais d'avis d'attendre l'époque du procès, et j'ai profité de cette occasion pour le féliciter de sa victoire.

Hier l'illustre Rostolan a fait abattre les deux arbres de la liberté qui étaient plantés sur la place de l'Hôtel-de-Ville. La conduite du parti républicain a été admirable; il a fait semblant de ne pas s'en être aperçu. Nous avons compris que les blancs étaient effrayés de nos progrès et voulaient nous faire sortir de notre calme, afin de nous faire fermer nos cercles, de s'emparer de nos armes et de mettre les départements en état de siège. Il vaut mieux garder ses forces pour quant le moment sera venu.

Je me suis laissé dire que ce divisionnaire devait aller d'ici dans l'Ardeche. Je crois qu'il serait prudent que tu leur recommandasses d'être impassibles, cette précaution peut ne pas être de trop dans un pays où les républicains sont un peu trop exaltés. Adieu, mon cher, crois au dévouement, à l'amitié, de ton tout dévoué ami, Signé Cyprien P. S.

Les soldats qui étaient à Mende sont de retour; et j'en en un qui m'a dit que tous nos frères de Carpentras avaient tenté ces jours-ci une évasion, et qu'ils avaient été pris au moment de réussir. Je crois que si ce fait est exact, ils compromettront leur position.

Le père Camille a dû t'envoyer les détails que je lui avais donnés sur l'arrondissement de Florac, qui se trouve presque le seul républicain; sur 9,000, nous avons 6,500.

N° 11. — Lettre de Henri Delescluze à Gent, du 23 octobre 1850, saisie à la poste de Lyon, le 23 octobre 1850.

Mon cher ami, Votre lettre, que j'ai reçue le 15 seulement, est datée du 3 courant, et de plus il m'a semblé que le cachet avait été soulevé. Enfin, elle a été mise à la poste à Paris, ce qui suppose que vous en avez chargé un voyageur se rendant à Paris. Vous ne vous êtes point souvenu de nos conventions: je vous avais prié de mettre ma lettre cachetée à la poste, sous une enveloppe portant pour suscription: « Tilleul, rue... n°... » Informez-moi donc, je vous prie, par la prochaine occasion, pourquoi cela s'est ainsi passé.

Vous me reprochez, mon cher Alphonse, mon silence. A vrai dire, j'attendais une lettre de vous. J'avais écrit à L... une lettre fort longue et très circonstanciée, où j'avais donné tous les détails concernant la ligue en question et l'initiative que vous y avez prise; seulement, je n'avais pas voulu donner votre adresse, parce que, ayant brûlé, par mégarde, celle que j'avais écrite, je ne l'avais plus que de souvenir, et je ne voulais pas exposer Charles ou Ledru à vous écrire une lettre qui aurait pu ne pas arriver à sa destination.

Aujourd'hui que je suis rassuré sur ce point, je me suis empressé de la leur communiquer. Charles m'écrit hier que dans trois jours vous recevrez de ses nouvelles. Un mot encore à ce sujet. J'ai mis: Claudin, menuisier, au lieu de ferblantier; cela ne fera rien, je pense; d'ailleurs le citoyen Claudin pourra le réclamer à la poste. Je ne puis que vous féliciter du résultat que vous avez obtenu. Le concours de la Nouvelle-Montagne sera certainement utile; mais, et vous le pensez comme moi, il faut toujours laisser croire aux Montagnards que leur coopération n'est point indispensable. Cela nous est d'autant plus facile, qu'ils ne sont venus à nous, révolutionnaires, que parce qu'ils voyaient leur étoile pâlir. En effet, si vous vous en souvenez, leur attitude au moment où je vous vis à Lyon n'était rien moins que souple, et ils ne dissimulaient guère l'emploi qu'ils comptaient faire de leurs vacances.

Félicitez-vous donc, ils étaient hostiles, ils sont devenus nôtres; ils étaient contre nous, ils sont venus frapper à notre porte. Votre énergie, mon ami, que j'ai admirée pendant mon séjour à Lyon, a été, j'en suis convaincu, pour beaucoup dans ce résultat. Les Amis de la Constitution se donnent beaucoup de mal; ils cherchent sans cesse à faire des pointes dans nos rangs. Je crois que cette fois ils en seront pour leur peine, leur rôle s'est amoindri à celui de comparses. Je ne partage pas votre opinion à l'égard de la prolongation du pouvoir présidentiel. Il est probable, du reste, qu'aujourd'hui que vous avez pu apprécier les événements, vous avez une pareille manière de penser. Oui, je le crois, la prolongation des pouvoirs de M. Bonaparte aura lieu. Les légitimistes, découragés par la circulaire de Barthélemy, ont ajourné à quelques temps la nécessité ou du moins l'essai réalisateur de leurs projets; les orléanistes dynastiques ne sont pas loin de se résigner à attendre la majorité du comte de Paris. Seuls, les partisans de Joinville, président, seraient d'avis de refuser cette prolongation.

Or, la révision de la Constitution ne pouvant se faire de suite qu'illegalement, puisqu'elle n'est facultative que dans le dernier exercice du Parlement, le parti bonapartiste aura recours à une sorte de coup d'Etat parlementaire. Soyez persuadé qu'avant d'en arriver là, l'Élysée se sera entendu avec les représentants de la majorité, et comme les derniers préfèrent le statu quo de M. Bonaparte à un changement qui ne peut être que démocratique, ils n'hésiteront pas, en présence de leurs espérances déçues, à ajourner ou à conserver M. Bonaparte. Avant de recevoir votre lettre, j'ai vu Beaume entre autres, qui m'a parlé des réunions qui ont fait le sujet principal de notre lettre. Je vais chez lui demain matin. Je vais partir dans quelques jours, je retournerai dans le Messin et l'Alsace; je descendrai par le Jura, et vers le 25 au 30 novembre, je serai à Lyon.

Si vous êtes absent, chargez, je vous prie, Rey et Sézanne de nouvelles pour moi. Si vous avez un aller et retour à Lyon, soit à Valence, mettez-le en rapport avec moi; j'aurai une occasion de faire une tournée dans les quinze départements; malgré cela, si vous aviez des noms de cordillonniers que je dusse voir avant d'arriver à Lyon, c'est-à-dire dans le Jura et dans l'Ain, écrivez-moi un mot, poste pour poste, à mon nom, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 137, si votre lettre ne renferme que des renseignements nullement compromettants, sinon usage de la voie que je vous ai indiquée plus haut. Je ne partirai pas avant huit ou dix jours. Le Proscrit paraît dimanche. Votre affectueux, HENRI DELESCLUZE.

N° 12. — Lettre d'Albert Ode à Gent, du 23 octobre 1850, saisie, le 27 octobre 1850, à la poste de Lyon.

Mon cher ami, Jean n'ayant communiqué assez régulièrement à correspondance, pour me tenir au courant de tout ce qui concernait

cette entreprise commerciale, j'ai pensé qu'il était parfaitement inutile d'augmenter les lettres en correspondance moi-même directement. Cependant, comme il pourrait devenir utile, selon les circonstances, que je t'écrivisse moi-même, je te prie de vouloir bien toi-même me tenir toujours au moins au courant de ton adresse, cela n'augmentera pas beaucoup ton travail. Quant à moi, mon adresse est toujours: M. Marius Maze, suppléant de la justice de paix, à Uzès, et sous enveloppe; par ce moyen, les lettres me parviendront très exactement. Quoique je fusse en course pour notre commerce, nous nous occupons entièrement de nos travailleurs. La partie de votre arrondissement dont je m'occupe est de beaucoup la plus ingrate, cependant elle commence à bien marcher.

Je suis parvenu à dompter les premiers obstacles, et je crois que nous irons maintenant assez vite. En l'état je puis à peu près compter sur 5 ou 600 travailleurs, indépendamment de ceux de la Côte dont s'occupe plus spécialement Jean. La question de déplacement était la chose la plus difficile à obtenir. Chacun aurait voulu travailler chez soi, mais lorsque tant de gens se déplacent pour aller chercher le bonheur jusque dans la Californie, au péril de leur vie, nous pouvons bien ne pas craindre, nous aussi, de nous déplacer un peu, pour aller conquérir un bonheur beaucoup plus vrai et beaucoup plus certain. Donc nos travailleurs seront prêts à aller partout où besoin sera à employer tous les moyens nécessaires, à bouleverser, s'il le faut, et pulvériser sur les deux rives du Gardon et de la Cèze, du Rhône et de toutes autres rivières et fleuves de France tous les sables et graviers pour en extraire l'or pur.

Ce n'est qu'à ces conditions que nous les enrôlons. Quant à moi, de cœur et d'âme et de bras, je suis voué à notre œuvre. L'instrument du travailleur ne me pèsera pas, et je ne le quitterai que lorsque nous aurons fixé irrévocablement le bonheur, ou qu'une bonne fluxion de poitrine m'aura couché dans la tombe. Jean a dû t'adresser de ma part 15 fr.; j'en ai de nouveau 30 à ta disposition. Faut-il te les adresser directement ou les verser à Nîmes? Dans le premier cas, indique-moi de quelle manière je dois te les faire parvenir. Nous attendons impatiemment le temps des pluies et des orages pour commencer nos opérations. Dieu fasse que le temps soit propice, et surtout que rien ne le retarde.

Salut et fraternité. Signé: MICHEL.

Cette lecture a été écoutée avec le plus vif intérêt. Nous en publions la suite demain.

Lecture est ensuite donnée de tous les interrogatoires qu'a subis Gent, principal accusé, devant M. Henri Baudrier, juge d'instruction. Ils sont très étendus et au nombre de quinze.

Pendant la lecture de ces interrogatoires, M. Michel (de Bourges) se lève, et annonce au Tribunal que la défense, après en avoir délibéré, ne met aucun obstacle à ce que les témoins à décharge se retirent, à la condition qu'ils ne passeront pas dans l'enceinte du Conseil.

M. le président: Le Conseil autorise les témoins à décharge à se retirer, mais à la double condition d'être présents à l'ouverture de chaque audience, à l'appel nominal, et de rester étrangers, jusqu'à leur audition, à tout ce qui se passe à ces débats. S'il y a infraction à cet ordre, les délinquants seront arrêtés.

Au moment où le greffier lit l'interrogatoire de Félix Hemery, commissaire central à Lyon, dans le passage duquel mentionne, suivant ce témoin, le logement pris par l'accusé Gent dans la chambre d'une des demoiselles Borel, l'accusé Borel, étendant le bras, s'écrie: « C'est faux!... Jamais M. Gent n'a couché dans la chambre d'un de mes enfants. »

M. le président: Mais il n'y a rien qui puisse, à un titre quelconque, dans cette allégation, incriminer votre dédicte.

L'accusé Borel: Je le répète, c'est faux!

M. le président: Prévenu, vous n'avez point à interrompre le greffier. Au président seul vous devez vous adresser. Ne me forcez pas à vous rappeler à l'ordre une seconde fois.

Le greffier Morel complète la lecture du dossier de M. Gent. Arrivant à ce qui lui est plus particulier, plus intime, à son admission comme avocat stagiaire au barreau de Nîmes, Gent dit: « Si M. le commissaire du gouvernement avait voulu compléter ses investigations, il aurait pu faire venir un extrait des registres des délibérations du conseil de l'ordre des avocats d'Avignon, qui constate que j'ai été appelé à faire, dans le temps, partie du conseil de mon ordre. »

Gent interrompt de nouveau le greffier, au moment où il fait passer sous les yeux du Conseil les renseignements transmis sur lui par la police d'Avignon, et qui le signalent comme un homme de vie dissipée et de mœurs dissolues. « Il est bon que le Conseil sache, dit-il, que ces documents sont pas fournis par la mairie de cette ville, mais émanent du commissaire central de police Portinard. »

M. le commissaire du Gouvernement: L'observation de l'accusé est juste.

La séance est suspendue pendant quelques moments. A la reprise de l'audience, un des commis-greffiers reprend la lecture des pièces du dossier relatives aux accusés Borel, Bellischer et Delescluze.

Ce dernier, en l'absence momentanée de M. Mouillaud, son avocat, prie M. le président d'ordonner qu'il sera passé à la lecture d'un autre dossier; mais un avocat d'office s'offre de remplacer M. Mouillaud.

L'audience est levée à cinq heures et renvoyée à demain onze heures précises.

CHRONIQUE

PARIS, 7 AOUT.

Il a été procédé aujourd'hui à l'élection des secrétaires de la Conférence des avocats.

Le nombre des votans était de 252. Ont été nommés:

MM. Hérol, par 191 voix; Dutertre, 142; Audoy, 141; Emion, 126; Jay, 118; Ragon, 109; Jones, 101; Truinet, 100; Lepelletier, 95; Salvétat, 93; Trouillebert, 87; et Halphen, 86.

Ont ensuite obtenu le plus de voix: MM. Maignan, 81; Floquet, 78; Kœmpfen, 76; Mesnard, 65; de Guillebon, 65; Tachard, 64; Bernier, 57, et de Richecourt, 48.

Lord Grandville, ministre du commerce d'Angleterre, a visité aujourd'hui la Bourse et le Tribunal de commerce. Il a été reçu par M. le président Moinery et a écouté avec intérêt les détails que ce magistrat lui a donnés sur les différentes parties du service du Tribunal.

Le succès des Impressions de voyage, d'un de nos célèbres romanciers, a décidé Charpy à écrire les siennes; cette œuvre a, sur toutes celles de ce genre, une grande supériorité de concision; car les voyages de l'auteur autour du globe sont racontés dans quelques lignes avec des commentaires et des réflexions philosophiques très remarquables sur les mœurs et coutumes des différents peuples de la terre.

L'auteur, pensant que son nom de Charpy était vulgaire et pouvait nuire au succès de l'ouvrage, a pris le pseudonyme infiniment plus littéraire de Moreau; du reste, c'est manuscrite que M. Moreau soumet son œuvre à ses lecteurs, son obscurité comme écrivain ne lui ayant permis d'offrir, en fait d'impression, que ses impressions de voyage.

Les voici in extenso:

